



L'Édito du Maire

Chères Vivonnoises, chers Vivonnois,

Après la pluie...

Un hiver particulièrement pluvieux et des inondations à répétition ont mis à mal nos routes et chemins. Avec le retour d'un temps plus calme, les agents des services techniques se mobilisent pour leur remise en état et lancer la campagne de tonte qui a pris du retard.

Traditionnellement, les mois de mars et d'avril sont consacrés à la construction et à la validation de notre budget communal. Nous maintenons un rythme d'investissement conséquent d'un peu plus de six millions d'euros pour assurer l'avenir de notre ville, avec la rénovation énergétique des écoles et de la salle Marcel Pagnol, mais aussi des travaux d'entretien des bâtiments communaux et des travaux d'embellissement notamment de la rue de la brique...

Malgré une maîtrise des dépenses de fonctionnement, la commune subit l'inflation et constate une hausse des dépenses énergétiques, de personnel, d'assurances, que ce soit pour les dommages aux biens ou l'assurance du personnel.

Dans ce contexte, les élus ont fait le choix de maintenir le soutien à la vie associative tant sur le plan financier que dans la mise à disposition de locaux leur permettant d'exercer leur activité dans les meilleures conditions possibles.

Vous trouverez dans ce bulletin l'agenda des nombreuses manifestations qui vous seront proposées jusqu'à la fin de l'été que ce soit par la commune, la médiathèque ou par nos multiples associations. Partager des moments de convivialité, entre amis ou en famille demeurent un enjeu fort pour renforcer les liens et le « vivre ensemble » dans notre commune.

Nous avons organisé des réunions avec les habitants des villages de Naslin et de la Motte de Ganne. Nous allons poursuivre ces rencontres dans les autres villages et dans le bourg afin d'échanger avec les administrés sur la vie de la commune.

Je vous souhaite une bonne lecture et un agréable printemps.

Votre Maire, Rose-Marie BERTAUD.

Informations *municipales*

Inscriptions scolaires 2024/2025

Les inscriptions aux écoles publiques pour la rentrée de septembre 2024, pour les enfants habitant Vivonne ou Marigny-Chemereau et nés en 2021, sont à effectuer à la Mairie de Vivonne.

Vous pouvez vous présenter en Mairie, aux horaires d'ouverture, munis de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

En cas de séparation, merci d'apporter le jugement de divorce ou à défaut une attestation sur l'honneur justifiant des modalités de garde de votre (vos) enfant(s), ainsi qu'un courrier attestant l'accord des deux parents pour l'inscription à l'école de Vivonne.

Concernant les habitants de Marigny-Chemereau, vous devrez fournir le certificat de domiciliation à récupérer auprès de votre Mairie.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la Mairie au 05 49 43 41 05.



Les nouveaux élus du Conseil Municipal des Jeunes déjà au travail !

Une nouvelle équipe du CMJ, composée de dix jeunes vivonnois, a été élue le 27 novembre dernier.

Ces dix membres, cinq élèves de CM1 et CM2 ainsi que cinq collégiens de la 6e à la 4e, sont en place pour un mandat de deux ans. Les jeunes conseillers sont Titouan Bernard, François dit Lebert, Noé Fourré, Tom Fradin, Agathe Guilbert, Sven Herout, Lucas Lavigne, Lucie Lochon, Imanol Nibeau, Lilou Noé, Jules Raspotnik et leur Maire, Nawel Rouquet. Ils représentent la jeunesse de Vivonne et ont pour

mission de proposer de nouveaux projets, discutés avec les élus du conseil municipal. Lors de leur premier conseil, ils ont prévu de participer aux cérémonies patriotiques, au voyage en Allemagne dans le cadre du jumelage, ainsi qu'à la mise en place d'une soirée Halloween parmi d'autres initiatives à venir.

Interco déchets : Obtenez un composteur gratuitement !

La loi anti gaspillage adoptée en février 2020 impose le tri à la source des déchets alimentaires depuis le 1^{er} janvier 2024.

Les Vallées du Clain offrent gratuitement un composteur par foyer et par professionnel depuis 2014.

Pour en bénéficier, contactez le 05 49 89 02 89.

Des solutions alternatives sont en cours d'étude pour les habitations ne pouvant pas composter. Grâce à l'engagement des habitants, seulement 35 kg/hab./an de restes alimentaires sont jetés, contre 83 kg/hab./an au niveau national, contribuant ainsi à la préservation de l'environnement. Merci à tous pour votre implication dans la gestion responsable des déchets.



Aide aux devoirs

Depuis le 18 janvier 2024, le dispositif d'aide aux devoirs mis en place à l'école élémentaire a été renforcé grâce à l'appui de bénévoles.

L'aide aux devoirs est désormais animée par trois personnes (un agent communal et deux bénévoles). Elle a lieu dans les locaux de la garderie, les lundis et jeudis, de 17 heures à 17 heures 45. Ce service gratuit a pour objectif d'accompagner les enfants dans la réalisation des devoirs donnés par l'enseignant. **Toutefois, il n'a pas pour objectif de se substituer aux enseignants et aux parents.**

Pour joindre la Mairie

Mairie de Vivonne • 4, avenue de Bordeaux • BP 70010 • 86370 VIVONNE • Tél : 05 49 43 41 05

Courriel : contact@vivonne.fr / Site internet : www.vivonne.fr / Page facebook : @VivonneOfficiel

Nouveaux horaires d'ouverture :

• du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h30, le vendredi de 8h à 12h.

• Permanences État civil et Titres d'identité : Le vendredi de 14h à 16h30 et le samedi de 9h30 à 11h30 (sauf en juillet et en août)

• Permanences service urbanisme : Les lundi, jeudi et le vendredi matin.

Médiathèque

Bilan 2023

La médiathèque de Vivonne a fêté ses 20 ans en 2023.

Durant cette année, les bibliothécaires ont mis en place, grâce au soutien de la municipalité, de nouveaux fonds documentaires : des jeux de société sont dorénavant proposés au prêt, un fonds DYS et un fonds Facile à Lire viennent compléter les collections.

Les actions et animations menées tout au long de l'année ont suscité intérêt et

engouement de la part des usagers et ont permis à la médiathèque d'enregistrer 234 nouveaux inscrits en 2023.

Plus de 9 000 personnes sont venues à la médiathèque et 32 000 prêts ont été effectués en partenariat avec la bibliothèque départementale et avec le réseau des bibliothèques de la Communauté de communes.

Les différents partenariats mis en place avec les structures de Vivonne (écoles,

ADMR, crèche, MAM, EHPAD, APAJH, ...) permettent au plus grand nombre d'accéder à la lecture.

En 2024, la médiathèque de Vivonne élargit son accessibilité en proposant une ouverture additionnelle le mercredi matin, de 10h à 12h30, offrant ainsi plus d'opportunités aux habitants de profiter de ses services.

Fonds Facile à Lire

En 2023, la médiathèque de Vivonne a mis en place un fonds Facile à Lire (FAL). Ce fonds est destiné aux adultes qui sont éloignés de la lecture pour des raisons diverses et variées (illettrisme, public allophone, handicap visuel, public n'ayant pas lu depuis longtemps, ...)

La médiathèque de Vivonne a été la première du département à obtenir ce label en 2023, décerné par le ministère de la culture, avec le soutien financier du Centre National du Livre pour l'achat de livres. Elle a depuis été rejointe par la Bibliothèque Départementale de la Vienne.

Afin de faire connaître ce fonds, la médiathèque a mis en place des partenariats et des actions de médiation. Ont notamment eu lieu en ce début d'année un atelier de couture mené par l'association ABCD dans le cadre de la collection Facile des éditions Créapassions et des ateliers de médiation animale. Ces fonds documentaires sont bien évidemment accessibles à toutes et à tous.

Travaux

Les travaux de rénovation énergétique sont engagés dans les deux écoles (maternelle et élémentaire) et s'inscrivent dans le calendrier déterminé par l'équipe de maîtrise d'œuvre et la personne en charge de l'ordonnancement et le pilotage du chantier. Les travaux de rénovation et d'extension de l'Espace Marcel PAGNOL, dont le permis de construire est en cours d'instruction, doivent débiter en septembre 2024. Ils permettront d'accueillir les activités de trois associations : les petites mains, l'ABCD et les petits musclés.



Travaux d'entretien des chemins et espaces publics extérieurs

Suite aux intempéries observées depuis l'automne dernier, la commune a réalisé en régie des travaux de réfection de chemins communaux et ruraux. Par ailleurs, comme chaque année, la commune élabore un programme d'entretien de la voirie en lien avec la Communauté de Communes des Vallées du Clain.

Elle doit également procéder à une campagne de reprise des marquages au sol en vue notamment de sécuriser les traversées piétonnes et les circulations des usagers de la route. Au sortir de ces intempéries, les agents des services techniques sont par ailleurs mobilisés pour assurer les espaces publics extérieurs notamment la tonte des espaces verts, la taille des arbres ou la plantation des nombreux massifs qui contribuent à l'embellissement de notre commune.

ZAC de la Plante aux Carmes

La commune vient de choisir l'équipe de maîtrise d'œuvre qui va préparer le cahier des charges relatif aux travaux de viabilisation d'une nouvelle phase de la ZAC de la Plante aux carmes. Cette nouvelle phase serait composée de 25 lots d'une surface comprise entre 500 et 876 mètres carrés. Les travaux dont le montant est estimé à 690 000 euros H.T. pourraient débiter, en fonction des conditions climatiques, en fin d'année 2024.

À noter qu'il reste quelques lots disponibles sur les anciennes phases du quartier. Pour plus de renseignements, merci de contacter le service « urbanisme » de la mairie.

Phase d'aménagement	Numéro de lot	Superficie (m2)	Prix TTC
Phase II	2	682	47 740 €
Phase III - Tranche ferme	9	553	33 180 €
Phase III - Tranche optionnelle	28	499	29 940 €
Phase III - Tranche optionnelle	31	500	30 000 €
Phase III - Tranche optionnelle	36	490	29 400 €

Histoire et patrimoine vivonnois

Les Halles situées dans la Grand-Rue ont été détruites en 1952 car jugées trop fragiles et dangereuses pour être remises en état. Leurs constructions dateraient du tout début du XVIII^e siècle. Elles s'étendaient sur une surface dallée en pierre de 520 M² et étaient protégées par une toiture en tuiles rouge demi-rondes posées sur des poteaux de bois.

L'édifice comprenait une charpente chêne à trois nefs et trois traversées.

Ces halles avaient une longueur de 29,40 m sur 17,70 m de largeur. Un bel ensemble voué au commerce local et à l'activité commerciale depuis des siècles, Vivonne étant situé sur la voie romaine.

Aujourd'hui le Monument aux Morts et un parking occupent l'emplacement des anciennes Halles.

(Source Association HPVE)





Aide au permis de conduire

La Mairie de Vivonne offre une Bourse au Permis de Conduire, destinée aux résidents âgés de 16 à 25 ans sous réserve de conditions de ressources. Cette initiative vise à soutenir l'acquisition du permis de conduire en échange d'un engagement civique.

Les critères d'éligibilité comprennent la résidence dans la Commune de Vivonne, l'inscription dans une auto-école locale, la démonstration d'un projet professionnel en lien avec le besoin de conduire et l'absence de bénéfice antérieur d'autres aides similaires.

Les demandes sont évaluées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), qui propose un soutien financier couvrant jusqu'à 80% des frais de formation de l'auto-école, avec un plafond de 1 000 euros par dossier et une limite de 4 bourses par an. En retour, le bénéficiaire s'engage à réaliser 70 heures de travail d'intérêt général au service de la Commune de Vivonne.

Aménagement du Palais

Le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud, collectivité qui porte la compétence «Gestion des Milieux Aquatiques», va prochainement réaliser des travaux de restauration de cours d'eau dans le bourg de Vivonne.

La finalité de ces travaux :
Supprimer l'impact du clapet basculant sur le milieu.

Pourquoi ? Pour rétablir la circulation piscicole et sédimentaire, qui aujourd'hui est entravée par cet ouvrage

- Pour attirer plus de poissons, aussi bien en quantité, qu'en diversité d'espèce ;
- Pour améliorer l'aspect visuel de ce tronçon de cours d'eau.

Comment ? Pour ce faire, le clapet basculant sera remplacé par une succession de radiers en pierre. Les bénéfices de ces aménagements seront multiples, ils permettront notamment de conserver le niveau d'eau tel qu'il était en présence du clapet pour préserver la vie aquatique et les structures maçonnées. Le tronçon bénéficiera aussi d'apport de matériaux (pierres naturelles et blocs) qui permettront de diversifier les habitats et les écoulements.

Les berges seront également retravaillées et re-végétalisées autour de l'ancien clapet. Ces travaux sont prévus à partir de mi-mai pour une durée de 2 semaines environ, selon les conditions météorologiques et hydrologiques.

Eaux de Vienne lance son Agence en ligne

Eaux de Vienne facilite les démarches de ses 167 000 abonnés grâce à de nouvelles fonctionnalités disponibles 24h/24, sur son Agence en ligne.

L'Agence en ligne d'Eaux de Vienne est un espace client accessible via smartphone, tablette ou ordinateur. Les démarches des abonnés sont simplifiées, ainsi que le traitement de leur dossier.

Via votre compte personnel, vous pouvez notamment : activer le prélèvement automatique ou la mensualisation, modifier vos coordonnées, consulter vos factures, gérer votre contrat (abonnement, résiliation...) ou encore demander le raccordement de votre logement au réseau.

Pour créer son compte, il suffit de se connecter sur <https://ael.eauxdevienne.fr>, muni des informations figurant sur sa facture ou son contrat.

Eaux de Vienne
SIVEP

Factures
Gestion contrat
Conseils

Avec mon
Agence en ligne
j'effectue mes démarches
où je veux, quand je veux !

Rendez-vous sur ael.eauxdevienne.fr

En bref...

Élections européennes le 9 juin : les inscriptions sur les listes électorales sont à effectuer avant le 1^{er} mai (en ligne) ou le 3 mai (en mairie).

L'aire aquatique sera ouverte du samedi 15 juin 2024 au samedi 31 août 2024 inclus selon les conditions climatiques aux horaires suivants :

- **Pour la période du 15 juin au 30 juin inclus :** du mardi au vendredi de 14h00 à 19h00 / samedi et dimanche de 10h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h30.
- **Pour la période du 1^{er} juillet au 31 août inclus :** le lundi de 14h00 à 19h30 / du mardi au dimanche de 10h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h30.

Le camping municipal est ouvert au public du 13 avril au 13 octobre 2024. Il est animé par deux agents contractuels : Madame Laurence PASQUET et Monsieur Franck LEVEQUE qui seront ravis d'accueillir les touristes et de leur proposer toute une liste de services : dépôt de pain, jeux en bois, ...

Labellisation « hébergement pêche » du camping : Le camping a pour objectif d'obtenir le label « Hébergement Pêche », pour faire reconnaître ainsi sa qualité d'accueil et ses services adaptés aux amateurs de pêche.

Frelons asiatiques et autres nuisibles : La Commune de Vivonne adhère à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Vienne

Cette adhésion permettra aux administrés de bénéficier d'un tarif préférentiel pour la destruction de nids de frelons asiatiques et/ou de guêpes. **Contact FDGDON86 : 06.79.73.80.58 / 05.49.62.98.40**

Budget principal 2024

Le Conseil Municipal a approuvé, lors de sa séance du 28 mars, les comptes financiers uniques 2023, ainsi que les budgets initiaux du budget principal et de ses deux budgets annexes pour l'année 2024 (Caserne de gendarmerie, ZAC de la Plante aux Carnes et camping municipal).

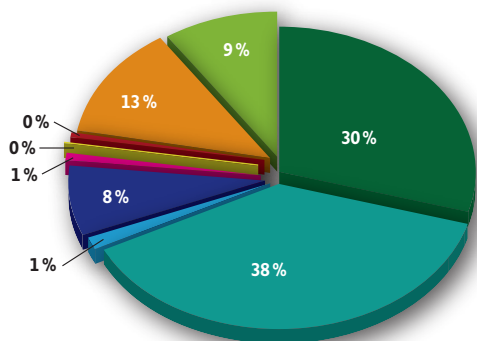
Le Conseil Municipal a approuvé un budget de fonctionnement équilibré de 5 402 191,27 euros pour le budget principal. À titre de rappel, le budget de fonctionnement d'une collectivité englobe principalement toutes les dépenses générales nécessaires au fonctionnement des services et des bâtiments publics, telles que l'achat de matériaux pour l'embellissement

de la commune, la réalisation de travaux de réparation dans les bâtiments municipaux, ainsi que les dépenses énergétiques telles que le gaz, l'électricité, l'eau et l'assainissement. Il comprend également les dépenses de personnel qui assurent quotidiennement le fonctionnement des divers services offerts à la population, comme l'état civil, la gestion des cimetières, l'entretien

des espaces verts et la propreté des rues. En outre, il englobe des dépenses appelées «autres charges de gestion courante», notamment les subventions allouées pour soutenir la vie associative locale ou pour participer au Service Départemental d'Incendie et de Secours, ainsi que des charges financières liées au paiement des intérêts des emprunts contractés par la collectivité.

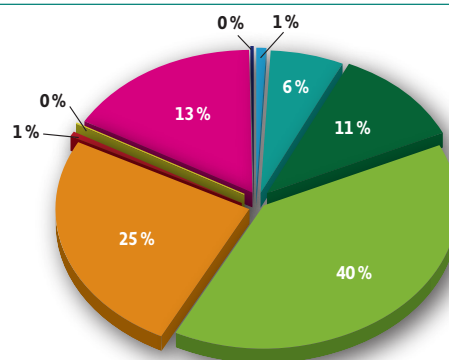
Section fonctionnement

Dépenses de fonctionnement



● Charges à caractère général	1 600 300,00 €
● Charges de personnel & frais assimilés	2 056 500,00 €
● Atténuations de produits	72 350,00 €
● Autres charges de gestion courante	426 500,00 €
● Charges financières	39 800,00 €
● Charges exceptionnelles	1 500,00 €
● Dotations provisions semi-budgétaires	25 000,00 €
● Virement à la section d'investissement	680 241,27 €
● Opérations d'ordre de transfert entre sections	500 000,00 €
Total dépenses de fonctionnement	5 402 191,27 €

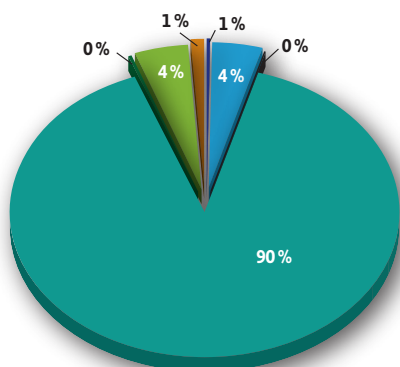
Recettes de fonctionnement



● Atténuation de charges	50 000,00 €
● Produits des services, domaines et ventes diverses	326 700,00 €
● Impôts et taxes	604 475,00 €
● Impôts directs locaux	2 129 808,00 €
● Dotations, subventions et participations	1 366 290,00 €
● Autres produits de gestion courante	30 500,00 €
● Produits financiers	2 000,00 €
● Produits exceptionnels	882 418,27 €
● Excédent de fonctionnement reporté	10 000,00 €
Total recettes de fonctionnement	5 402 191,27 €

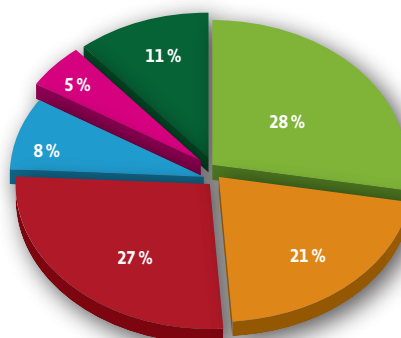
Section investissement

Dépenses d'investissement



● Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00 €
● Emprunts (remboursement du capital)	250 000,00 €
● Immobilisations corporelles	3 348,00 €
● Total des opérations d'investissement	5 399 295,06 €
● Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €
● Opérations patrimoniales	260 000,00 €
● Solde d'exécution d'investissement reporté	66 337,15 €
Total dépenses d'investissement	6 008 980,21 €

Recettes d'investissement



● Dotations, fonds divers et réserves	1 658 903,41 €
● Subventions d'investissement	1 277 876,80 €
● Emprunt	1 631 958,73 €
● Opération d'ordre de transfert entre sections	500 000,00 €
● Opérations patrimoniales	260 000,00 €
● Virement de la section de fonctionnement	680 241,27 €
Total recettes d'investissement	6 008 980,21 €

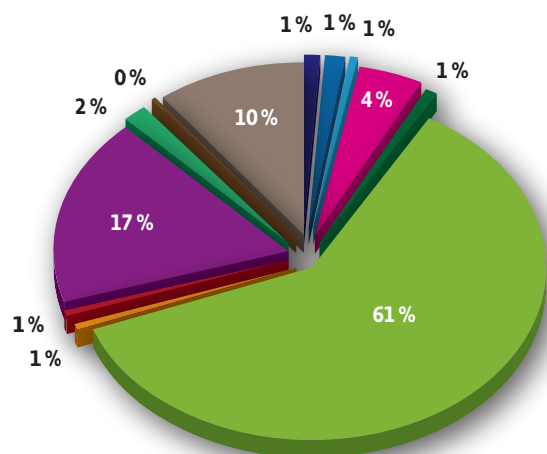


La commune a inscrit un montant total d'un peu plus de 6 millions d'euros en investissement en 2024, montant en progression de 185 410 euros par rapport à 2023 (ou +3,2 %). Outre les trois grands projets phares de l'année (travaux de rénovation énergétique des écoles maternelle, élémentaire et de rénovation de l'Espace Marcel PAGNOL), les investissements sont consacrés à des travaux de voi-

rie (exemple : rue de la Brique), de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales (exemple : route de Lusignan), de gros entretien des bâtiments communaux (exemples : réfection des sanitaires du château de Vounant, remplacement des menuiseries extérieures de la salle des fêtes - côté sud, installation d'un système de traitement de l'eau à l'école maternelle) ou d'aménagement de leurs abords, à des acquisitions

de matériels pour le bon fonctionnement des services communaux (achat d'un tracteur et d'un broyeur pour les ateliers municipaux, acquisition de logiciels pour les services administratifs, de mobilier pour la médiathèque) et à des travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public ou des installations ouvertes au public communaux.

Opérations d'investissement 2024



Opération Villages Etapes.....	71 450,81 €
Accessibilité ERP et espaces publics.....	75 000 €
Opération acquisitions foncières.....	30 000,00 €
Opération bâtiments et services municipaux (mairie, office de tourisme, logements locatifs, logement d'urgence, épicerie sociale, ATM, toilettes publiques).....	41 406,42 €
Opération cimetière.....	46 000,00 €
Opération groupe scolaire (cantine, école primaire, école maternelle).....	3 283 485,81 €
Opération patrimoine (église, église de Sais, presbytère, médiathèque).....	30 006,45 €
Complexe sportif.....	28 290,70 €
Opération Marcel Pagnol.....	94 2073,76 €
Opération Vounant (parc, city parc, Salle des fêtes, château, gîte).....	87 688,40 €
Opération base de loisirs (canoë, aire aquatique, plage, boudrodrome, frayère).....	11 500,00 €
Opération voirie et réseaux.....	552 392,71 €

Attribution des subventions aux associations et au CCAS au titre de l'année 2024

Associations	Montant attribué
ACCA	600 €
AEP (élémentaire)	450 €
Amicale des Anciens Combattants	500 €
Association sécheresse	80€
Association conciliateur de justice	100 €
Canoe Kayak	4 300 €
Club informatique	250 €
Chambre des métiers et de l'artisanat	550 €
Club de l'amitié	400 €
fet'arts	5 000 €
Grappe de copains	2 000 €
Gymnastique volontaire	350 €
Histoire du patrimoine	700 €
Intervalles	1 500 €
Judo	2 000 €
JAVA	4 500 €
Karaté	300 €
Le gardon vivonnois	450 €
SPA	550 €

Associations	Montant attribué
Tennis de table	2 000 €
UCCV	6 000 €
Football	3 500 €
Volley Ball	3 000 €
Hand Ball	3 000 €
Vienne en Voix	4 500 €
Tennis - viliteuil	2 000 €
Fit danse vivonne	700 €
Vivonne Loisirs	1 000 €
Prévention routière	150 €
Syndicat de la chasse de la Planche à Mougou	400 €
Yoga pour Tous	500 €
Marche Nordique en Pays Melusin	200 €
Maison Familiale Rurale Les Herbiers	50 €
Maison Familiale Rurale Chauvigny	150 €
Tennis - viliteuil	2 000 €
Montant total	51 730 €

Associations (CCAS)	Montant attribué
A.I.R.E	500 €
Assoc. Nationale des visiteurs des personnes sous main de justice	250 €
Banque alimentaire	1 530 €
Epicerie Sociale «Coup de Pouce»: (fonctionnement location camion Réfugiés Ukrainiens)	1 500 €
FSL 86	400 €
Secours Catholique	500 €
Un hôpital pour les enfants	500 €
Montant total CCAS	5 180 €

Associations & animations



JAVA, 15 ans déjà !

C'est l'occasion pour l'association JAVA de vous proposer une Saint-Michel caritative, rétro et musicale. Au programme, expositions de métiers anciens et stands de jeux d'autrefois ainsi que des groupes musicaux (Les Indécis, Stéphane Quérioux) et la fabuleuse ferme pédagogique pour les enfants.

Comme chaque année, vous retrouverez aussi bien la fête foraine, les baptêmes de voitures organisés par les Calandres du cœur, les délices de nos producteurs locaux ainsi que l'incontournable vide grenier. Et pour la 4^{ème} édition, la célèbre Duck Race ! L'ensemble des bénéfices des baptêmes de voitures et de la Duck Race seront reversés à la Ligue contre le Cancer de la Vienne.

Venez nombreux pour profiter d'une Saint-Michel authentique, sous le signe du plaisir et de la bonne humeur ! Rejoignez-nous sur notre page Facebook « JAVA Vivonne » pour suivre nos aventures !



Nouveaux commerces et entreprises :

- **La fée main'gic** : Boutique de loisirs créatifs - 49 Grand Rue - Tél : 06 87 38 61 51 - lafeemaingic@gmail.com.
- **Institut Monsieur Madame** : Centre d'expertise et de bien-être, 36 bis Grand Rue - Tél : 09 83 92 50 57 <https://www.planity.com/institut-de-beauté-86370-vivonne>
- **EI Geoffroy Rivalière** : Plâtrier carreleur, Route de Champagné - Tél : 06 85 91 56 61 - geoffroyrivaliere@gmail.com
- **Metrixware Systemobjects** : 9 Avenue Henri Petonnet - Tél : 01 55 69 32 20 - contact@metrixware.com
- **Cabinet de Massothérapie** : Murielle Guérin - 11 bis Grand Rue - Tél : 06 83 72 64 38 - www.zenshiatsu86.fr.
- **Kebab maison** - 55 Grand Rue - Tél : 09 55 26 00 69 - dzkebab@gmail.com
- **Mega Tacos Kebab** - 61 Grand Rue - Tél : 09 55 18 27 39

Changement de propriétaires :

- **La Sicilia** : Deborah et Nicolas laissent la place à Eléonore Torres, 47 Grand Rue - Tél : 05 49 59 93 70 - eleonoretorres87@gmail.com <http://www.restaurant-vivonne.com>
- **Anais boutique** est reprise par la gérante de Lady style, magasin de Prêt à porter Femme et Homme, 24 Grand Rue - Tél : 05 49 42 62 30 - Anaisboutiquevivonne@gmail.com

Nouveau à Vivonne ? Pour figurer gratuitement dans le prochain bulletin municipal, envoyez-nous un mail à contact@vivonne.fr.

7

Le mot des élus de l'opposition

Groupe de M. Bernard BARBOTIN

C'est encore un budget prudent, peu ambitieux, qui est présenté aux contribuables vivonnois.

Certes les travaux d'isolation des écoles maternelles et primaires et la rénovation de la salle M.Pagnol –principaux points de ce budget- ont un coût important, mais une partie de ces sommes est déjà provisionnée depuis l'exercice précédent. A noter que les travaux de la salle M.Pagnol, dont les premières réflexions remontent à 2022, ne verront pas encore leur aboutissement en 2024.

Nous déplorons qu'à l'occasion de ces travaux d'ampleur menés depuis quelques années -Gymnase, Ecoles, Salle M.Pagnol - aucun dispositif de récupération des eaux de pluie ne soit mis en place. Ces réserves permettraient de limiter la consommation d'eau courante, notamment pour l'arrosage chaque été, et pourquoi pas d'être utilisée pour les toilettes. Nous savons

Groupe de M. Florian RÉTIF

« Vivonne a connu d'importantes crues cet hiver et nous invite à toujours rester vigilants tant pour les aménagements proches des cours d'eau que pour la sécurité des vivonnois.

Le budget a été voté et nous nous sommes opposés à une nouvelle augmentation des impôts de 2% après qu'ils aient déjà augmenté de 3% l'an passé. Nous entendons que les coûts généraux augmentent, les charges de personnel à Vivonne sont considérables mais de nouvelles ressources finan-

cières doivent être pensées : une production photovoltaïque sur des bâtiments communaux comme nous l'avions proposé pourrait participer à une réduction de la consommation énergétique.

tous que l'eau va devenir un bien précieux dans les années à venir. La deuxième version du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) n'est toujours pas validée. Sur Vivonne, cette deuxième version a pourtant fait l'objet d'une réduction drastique des terrains constructibles, sans véritable concertation avec les intéressés, comme à Naslin.

Après une augmentation des bases d'imposition de 3,9%, puis de 2% pour le taux de la communauté de communes, les contribuables vivonnois devront supporter une nouvelle augmentation de 2%, votée par le groupe majoritaire du Conseil Municipal.

Comme habituellement, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : ensemblepourvivonne@gmail.com

M. Bernard BARBOTIN, Mme Karine CHARBONNIER, M.Thierry TOULISSE, Mme Marie-Annick PALAU

cières doivent être pensées : une production photovoltaïque sur des bâtiments communaux comme nous l'avions proposé pourrait participer à une réduction de la consommation énergétique.

Le PLUI (plan local d'urbanisme) devrait être bientôt voté et nous espérons que des ajustements seront réalisés en particulier pour le village de Naslin.

En attendant de se revoir, nous vous souhaitons un excellent printemps à Vivonne ! »

M. Florian RÉTIF, M. Jean Michel BOUGOUIN

Agenda des *manifestations*

Vous pouvez suivre l'évolution du programme de la médiathèque sur le site internet, sur la page facebook ou sur l'application Intramuros de la mairie de Vivonne.

Programme d'animations de la médiathèque

Du 11 au 25 mai 2024 : Exposition "Hercule et Cie" par Elisabeth Blanchart-Bouvier - Tout public

29 mai 2024 à 14h : Sieste musicale en compagnie de Stico Zik - Spectacle tout public

Du 1^{er} au 15 juin 2024 : Exposition photo - Arc'Images - Tout public

19 juin 2024 à 16h : Lecture Musicale des albums Cornebidouille - Collectif Biop- Spectacle à partir de 3 ans

25 juin 2024 : Conférence dans le cadre du fonds DYS - Réseau DYS 86

Juillet-août 2024 : Exposition de peintures de Marie Tijou - Tout public

10 juillet 2024 à 20h : Concert "Pas tout seul" de Yvan Marc/ Les Tit'Nassels/Frédéric Bobin - Tout public

Du 7 au 21 septembre 2024 : Exposition de mosaïques - APAJH - Tout public

25 septembre 2024 à 16h : Spectacle "Moustique et bout de ficelle" - Le Wagon Lune- 0-6 ans

28 septembre 2024 à 10h-12h : Conférence d'Isabelle Soulard "Histoire des droits des femmes du Moyen Age à nos jours" - Tout public

2 octobre 2024 à 16h : Spectacle "L'arbre à détourner" - Parlotasung - Tout public

11 octobre 2024 à 19h : Spectacle "Je viens chercher Jean" - Compagnie de la Trace - à partir de 13 ans

Du 25 octobre au 2 novembre : Exposition de l'association Graphis - Tout public

Autres manifestations

4 mai à 20h : Concert de jazz par le "Phil Hague Quartet". Chapelle de Cercigny. Les amis de Cercigny.

8 mai à 11h30 : Cérémonie de commémoration de la Victoire du 8 mai 1945. Rassemblement devant la Mairie.

9 mai : Brocante et vide grenier organisés par l'ADEV. Place du champ de foire.

12 mai : Doublettes séniors et tête à tête féminin- La boule vivonnaise.

1^{er} juin : Guinguette de la Plage organisée par Grappe de Copains.

22 juin : Vivonne en musique. Animations et repas dans les restaurants du centre bourg.

28 et 29 juin : Festival de musique Le chant des grôles. Association Fêt'arts. Parc de Vounant.

29 juin : Course de l'école de vélo, Zac de la Plante aux Carmes - UCCV

5 juillet : 7^e édition des olympiades d'Entreprendre en Clain.

13 juillet : Fête patriotique, retraite aux flambeaux, repas dans les commerces du bourg, feu d'artifice, bal populaire.

14 juillet à 11h45 : Cérémonie patriotique. Rassemblement devant la Mairie.

2 août : Cinéma de plein air à la tombée de la nuit. Camping municipal.

7 août à 18h : Marché des producteurs organisé par JAVA et la Municipalité. Parc de Vounant.

24 août : "Grand Annuel" par le quatuor "Prima Vista" autour de Beethoven, Mozart et Haydn. Chapelle de Cercigny. Les amis de Cercigny.

1^{er} septembre : Rando VTT au Parc de Vounant - UCCV

7 septembre : Journée des associations. Salle des fêtes.

21 et 22 septembre : Journées Européennes du Patrimoine.

28 et 29 septembre : Fête de la Saint Michel organisée par l'association JAVA. Parc de Vounant.

28 septembre : Les Foulées de l'espoir. Vivonne Loisirs. Parc de Vounant.

12 octobre : Journée d'animations Octobre rose au profit de la Ligue contre le Cancer.

19 et 20 octobre : Salon des vins Vitivonne. Grappe de copains. Salle des fêtes.

20 octobre : Cyclo-cross à Vounant - UCCV.

Du 22 au 27 octobre : Festival international d'Art Lyrique de Vivonne. Vienne en Voix.

Pour plus de précisions sur les horaires et animations, rendez-vous sur le site de la mairie ou sur intramuros.

Un grand merci à tous les participants à la journée citoyenne du 13 avril dernier !



Tous droits de reproduction des textes et photos interdits pour tous pays sous quelque procédé que ce soit - Ne pas jeter sur la voie publique.

Directeur de la publication : Rose-Marie BERTAUD - **Rédaction** : Les élus - **Réalisation** : TERRITOIRES Photo & Graphic - 07 67 63 15 10

Crédits photos : Mairie de Vivonne, Frantz REIN - **Impression** : Imprimerie Megatop - Tirage : 2 200 exemplaires.

Le bulletin municipal est imprimé avec un papier garanti 100 % sans chlore provenant de forêts gérées durablement

